

**Le conseil du territoire
PARIS TERRES D'ENVOL**

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE**

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 57

Excusés : 16

Absents : 7

REUNION DU 6 JUILLET 2026

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le LUNDI SIX JUILLET à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Antoine de Saint-Exupéry, 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de monsieur Bruno BESCHIZZA.

**ETAIENT
PRESENTS**

Mme Nawel AATIF, Mme Ameni ABDELJELIL, M. Azad BABUROGLU BAPIR, Mme Fatima BELMOUDEN, M. Bruno BESCHIZZA, M. Stéphane BLANCHET, Mme Fatma BOUDRAF, Mme Célia BOUHACINE, M. Frank CANNAROZZO, M. Eric CEPRANI, M. Laurent CHANTRELLE, M. Mohamed CHERIF, M. Abdelouaheb CHERIGUENE, Mme Anne-Marie DARD, M. Sébastien DE CARVALHO, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Muriel DEBRABANT, Mme Mariam DIAWARA, Mme Fatimata DOUCOURE-BAH, M. Fouad EL KOURADI, M. Abderrazak FADILI, Mme Charlotte FAUCHEUX, M. Seïd FERRAT, M. Ladji GASSAMA, M. Quentin GESELL, M. Julien GOLDBERG, Mme Shéhérazade KASMI, M. Mohamed KHEMLICHE, M. Moussa KONATE, Mme Aude LAGARDE, M. Jean-Christophe LAGARDE, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Karine LANCHAS-VINCENTE, M. Michel LASTAPIS, M. Christian MALKIC, M. Paulo MARQUES, M. Rachid M'BARKI, Mme Gemmila MEGHRAOUI, M. Tarik MESSAOUDI, Mme Mounia MESTAOUI, M. Dominique MICHEL, M. Didier MIGNOT, Mme Sabrina MISSOUR, Mme Chantal MOREAU, M. Sébastien MORIN, M. Medhi NEZZAR, M. Idriss NIANG, M. Eric PALLUD, M. Alain RAMADIER, Mme Sylvie RIOL, Mme Nelly ROLAND, Mme Fatou SAGNA, Mme Bilé SYLLA, M. Demba TALL, M. Demba TRAORE, M. Julien TURBIAN, Mme Hana ZACHARIA.

EXCUSES

Mme Farida ADLANI, M. François ASENSI, M. Denis CAHENZLI, Mme Estelle DAVOUST, M. MÉRIL DECIMUS-NOVAR, M. Vincent FAVERO, M. Dominique GAULON, M. Anthony MANGIN, Mme Jihane EL MESSAOUDI, Mme Arhella EL SODY, Mme Chérifa MEKKI, Mme Aïssa SAGO, M. Gilles SAULIERE, Mme Rabéha SOLTANI, Mme Sukran TOSUN, Mme Mélissa YOUSSEF.

**AYANT
DONNE
POUVOIR A**

M. Bruno BESCHIZZA, Mme Virginie DE CARVALHO, Mme Charlotte FAUCHEUX, Mme Célia BOUHACINE, Mme Nelly ROLAND, M. Julien TURBIAN, M. Quentin GESELL, M. Jean-Christophe LAGARDE, M. Abderrazak FADILI, Mme Muriel LAGNEAU, Mme Fatou SAGNA, Mme Sabrina MISSOUR, M. Azad BABUROGLU BAPIR, M. Idriss NIANG, M. Demba TALL, M. Tarik MESSAOUDI.

ABSENTS

M. Abdelkader ARRAHMANE, Mme Djamila BELHARIZI, M. Karim BOUMEDJANE, M. Diven LECUIR, Mme Elena MALANDRA, M. Jean-Philippe RANQUET, M. Gokhan UNVER.

**SECRETAIRE
DE SEANCE**

Mme Ameni ARRAHMANE

**DELIBERATION N°142 – GRANDS PROJETS – AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'EPT
ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE ET SON PARVIS DANS LA ZAC
CLUSTER DES MEDIAS A DUGNY**

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2334-42,

Vu l'arrêté n°2019-30 du préfet de Seine-Saint-Denis en date du 29 juillet 2019 portant création de la zone d'aménagement concertée (ZAC) Cluster des médias sur les territoires des communes de Dugny, du Bourget et de La Courneuve,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC Cluster des médias du 19 septembre 2019 prévoyant la construction d'un gymnase sur le territoire de la commune de Dugny au titre des équipements publics de la ZAC,

Vu la délibération n°102 en date du 28 juin 2021, adoptée à l'unanimité, approuvant le lancement de l'opération de construction du gymnase de Dugny,

Vu la délibération n°117 en date du 4 juillet 2022, adoptée à l'unanimité, approuvant le choix du titulaire du marché public de conception-réalisation pour la construction du gymnase et son parvis,

Vu la délibération n°21 en date du 4 juillet 2022, adoptée, approuvant la demande de subvention, auprès de la Métropole du Grand Paris pour la construction d'un gymnase et son parvis dans la ZAC Cluster des médias à Dugny.

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention bilatérale avec la Métropole du Grand Paris pour le financement des travaux de construction d'un gymnase et son parvis dans la ZAC cluster des médias à Dugny.

Vu le plan de financement réactualisé,

Vu le budget principal de l'EPT Paris Terres d'Envol,

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20260706-142-06-07-2026-DE
Date de télétransmission : 17/07/2026
Date de réception préfecture : 17/07/2026

Considérant que Paris Terres d'Envol a conclu avec la Métropole du Grand Paris une convention datée du 13 décembre 2023 pour le versement d'une subvention pour le financement de la réalisation de l'opération de réalisation du gymnase de Dugny.

Considérant que la convention fixe un délai de réalisation de 34 mois à partir de la notification.

Considérant que le délai de réalisation des travaux étant modifié, il convient de modifier la convention afin que le jalon « Réception des travaux » soit en adéquation avec le calendrier d'exécution des travaux, ce dernier fixant la réception des travaux au plus tard au 31 mars 2028.

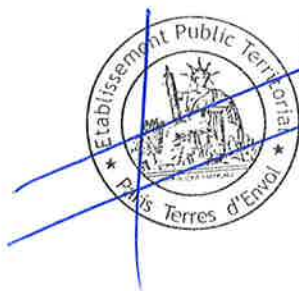
Considérant qu'il convient de compléter l'article portant communication dans la convention et les obligations légales du bénéficiaire en matière d'apposition du logo, de mention du soutien de la Métropole du Grand Paris, en matière de visibilité provisoire ou pérenne des panneaux d'affichage, et en matière de coopération aux actions de communication décidées par la Métropole en lien avec le projet soutenu.

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de financement avec Métropole du Grand Paris pour le financement des travaux de construction d'un Gymnase et son parvis dans la ZAC cluster des médias à Dugny.
- **AUTORISE** le président de l'EPT Paris Terres d'Envol à signer l'avenant n°1 à la convention de financement avec Métropole du Grand Paris pour le financement d'un Gymnase et son parvis dans la ZAC Cluster des médias à Dugny

ADOpte A L'UNANIMITE

(64 VOIX POUR, 9 NPPV : STEPHANE BLANCHET,
DENIS CAHENZLI, VIRGINIE DE CARVALHO, QUENTIN GESELL,
JEAN-CHRISTOPHE LAGARDE, KARINE LANCHAS-VICENTE,
MEDHI NEZZAR, DEMBA TRAORE, MELISSA YOUSSEF)



Le Président
Bruno BESCHIZZA